

Numéro	DL201203-CLM01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	
Objet	Commission consultative des services publics locaux	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 décembre 2020 à l'Illiade

L'an deux mil vingt le dix-neuf décembre à 9 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, Conseillers

Etaient excusées :

- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur André STEINHART
- Madame Martine CASTELLON ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel BACHMANN

Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	11 décembre 2020
Date de publication délibération :	21 décembre 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	21 décembre 2020

V. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a été installée lors de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

En raison de la démission de Madame Catherine BONN-MEYER de ses fonctions d'adjointe, il y a lieu de procéder à la désignation d'un(e) remplaçant(e) au sein de cette commission.

Il est précisé par ailleurs que l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de déléguer la saisine de la CCSPL à l'organe exécutif.

Après avoir décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au scrutin secret,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **de désigner Madame Elisabeth DREYFUS comme représentant titulaire du Conseil Municipal au sein de cette commission en lieu et place de Madame Catherine BONN-MEYER ;**
- **de déléguer à Monsieur le Maire ou à son représentant, Président de la Commission, pendant toute la durée de son mandat, la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lorsque l'avis de celle-ci est requis pour les projets visés par l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **25** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, BEAUJEU Rémy

Abstentions : 10 RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

